

En exercice : 9

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire  
Date de convocation : 15 octobre 2022

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre  
MARC-MARTIN Nicole JULIEN Gilles TEITGEN Carole THIBAUT Darig  
LIONS Pascale**

**Absent (s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline  
Absent non excusé : FRANQUELIN J.Philippe  
Pouvoir (s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN  
Secrétaire de séance : FICHTEN M.Pierre**

**341-DEMANDE DE SUBVENTION « Rénovation énergétique » BATIMENTS  
COMMUNAUX AUPRES DU SYNDICAT DE PAYS**

M. Le maire informe le conseil de l'accompagnement possible par le PAYS de la Vallée du Cher et du Romorantinais concernant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, à savoir :

- 50% de la dépense pour le remplacement des huisseries, travaux d'isolation et ventilation
- Jusqu'à 60 % de l'étude de faisabilité et de 45% à 80% du système de chauffage à énergie renouvelable ( bois, solaire ou géothermie)

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique à réaliser sur les logements communaux et le bâtiment de la mairie, M. le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter ces subventions auprès du Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.  
Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire la demande de subventions « Rénovation énergétique » des bâtiments communaux auprès du Syndicat de Pays.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire, LIONS Gilles**

**Transmis en préfecture le 31 octobre 2022**

**Certifié exécutoire le 31 octobre 2022**



*Gilles LIONS*

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

04 NOV. 2022